

Commercy

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE COMMERCY

DOSSIER D'INSCRIPTION **DOSSIER D'INSCRIPTION**

2010 – 2011

**David Nurenberg , Directeur des Affaires culturelles
*au 03.29.91.02.18 en Mairie***

**Francine Quinot, Directrice du Conservatoire
*au 03.29.91.06.73 à la Maison de la Musique***

**Antoinette Parente , Adjointe au Maire
en charge des Affaires Culturelles**

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE COMMERCY :

Le Conservatoire est une unité de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Commercy. Cet établissement d'enseignement artistique spécialisé est un Conservatoire à rayonnement communal (CRC) agréé par l'État – Ministère de la Culture pour son organisation pédagogique.

Situé Place Charles de Gaulle à la Maison de la Musique, le Conservatoire accueille toutes les personnes souhaitant pratiquer une activité musicale dès l'âge de 4 ans et propose un large éventail d'instruments et d'ensembles musicaux. Les élèves peuvent entreprendre un cursus diplômant débouchant sur le Certificat d'Études Musicales ou un cursus libre.

PÔLE ADMINISTRATIF

Francine Quinot : directrice
Jean Rouquart : conseiller pédagogique
Sylvie Likar : secrétaire

Les différentes disciplines enseignées au Conservatoire sont réunies par famille appelées « départements ».

Piano / Piano d'accompagnement : **Régis MAGNARD**

Violon / Alto : **Valérie BOULARD**
Violoncelle : **Mathieu LEIFER**

Flûte à Bec : **Fabienne MÉREL**
Flûte traversière : **Christine SHAYKHIAN**

Clarinette : **Marc KURZMANN**
Saxophone : **Jean ROUQUART**
Trompette : **Stéphane GARAFFI**
Trombone : **Guillaume KUNTZEL**

Percussions / Djembé : **Anne MIDOL-MONNET**

Guitare d'Accompagnement / Guitare : **Vincent BRUCCHERI**
Guitare électrique / Guitare Basse : **Laurent REICHERT**

Chant : **Anne Victorion**
mais aussi....

<u>CULTURE MUSICALE</u>	<u>PRATIQUES COLLECTIVES</u>
Éveil Musical Formation Musicale enfant Formation Musicale adulte Culture Musicale	Chorale enfants Chorale adolescents Chorale adultes Orchestre à Cordes Orchestre à Vents Ensembles de classes Harmonie Municipale / Batterie Fanfare Groupes Musiques Actuelles

Ces activités ont lieu : - **Maison de la Musique, place Charles de Gaulle**
Salle Ray Charles, Site Monplaisir

L'ÉVALUATION

FORMATION MUSICALE et INSTRUMENTALE

Contrôle continu

Une évaluation continue réalisée par les professeurs et transmise aux parents permet à chaque élève de suivre sa propre progression tout au long du cycle.

Contrôle de fin de cycle :

A la fin de chaque cycle, l'élève passe un test conditionnant son passage au cycle supérieur

CERTIFICAT DE FIN D'ÉTUDES MUSICALES (C.F.E.M.)

C'est le diplôme validant le cursus de l'établissement.

**ouverts aux élèves...
anciens élèves...
ou toute autre personne pratiquant un instrument...**

LES ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

- **Orchestre à vent** : 1 heure 30 par semaine - dirigé par **Stéphane GARAFFI**
- **Orchestre à cordes** : Musique d'ensemble, regroupant violons, violoncelles, guitares, percussions, piano. 1 h 30 par semaine - dirigé par **Valérie BOULARD**
- **Ensemble « Arc-en-ciel »** : Ensemble de flûtes traversières. 1 heure par semaine - dirigé par **Christine SHAYKHIAN**
- **Ensemble de saxophones** : 1 heure par semaine - dirigé par **Jean ROUQUART**
(minimum 4 ans de pratique exigée)
- **Ensemble de guitares** : 1 heure par semaine - dirigé par **Vincent BRUCCHERI**
- **Ensemble « OURAGAN »** : Ensemble de percussions. 1 heure par semaine, ouvert à tous - dirigé par **Anne MIDOL MONNET**
- **Ensembles Free Son et Théâtre musical** : Musiques actuelles
3 heures par semaine - dirigé par **Stéphane GARAFFI**
- **Ensemble Vocal Adultes** : 2 heures par semaine - dirigé par **Anne VICTORION**.
Aucune connaissance technique n'est requise pour participer aux activités de ce groupe.
- **Piano d'accompagnement** : avec **Régis MAGNARD**
- **Atelier Flûtes à bec** : 1 h par semaine avec **Fabienne MEREL**
- **Atelier guitare électrique** : 30 mn par groupe avec **Laurent REICHERT**
- **Atelier Jazz** : 1 h par semaine avec **Laurent REICHERT**
- **Ensemble Clarinettes** : 30 mn par semaine avec **Marc KURZMANN**

Conditions d'accès : se renseigner auprès du Conservatoire

RÈGLEMENT

L'assiduité aux cours et le travail individuel à la maison sont deux conditions indispensables à la réussite des études musicales. Chaque élève doit fournir un travail personnel journalier afin de progresser dans le cursus d'éducation musicale. Il en est de même pour les disciplines instrumentales.

La Formation Musicale est une discipline obligatoire qui est directement liée à la pratique instrumentale. Elle n'est pas facturée. A partir de la 3^{ème} année du 2^{ème} cycle de formation musicale, les élèves doivent choisir au minimum 2 options parmi les 3 proposées. Les absences à ces cours devront être justifiées.

Tout élève demandant son **inscription en cours d'année** peut être admis au Conservatoire de Musique s'il justifie d'une pratique musicale antérieure. Il sera alors accepté en fonction des places éventuellement vacantes dans la discipline choisie.

Les orientations pédagogiques du Conservatoire qui visent à l'épanouissement de l'élève peuvent parfois modifier les horaires de cours pour cause de répétition collective ou de concert. L'élève s'engage à participer à ces activités lorsqu'il sera sollicité.

Le Conservatoire de Musique fonctionne comme un établissement scolaire et suit le même calendrier. Toutefois, lorsque les congés scolaires débutent un samedi ou un mercredi à 12 heures, les cours sont assurés jusqu'au samedi ou mercredi soir.

Les inscriptions valent acceptation du règlement intérieur et du règlement des études.

ORGANISATION DES ÉTUDES

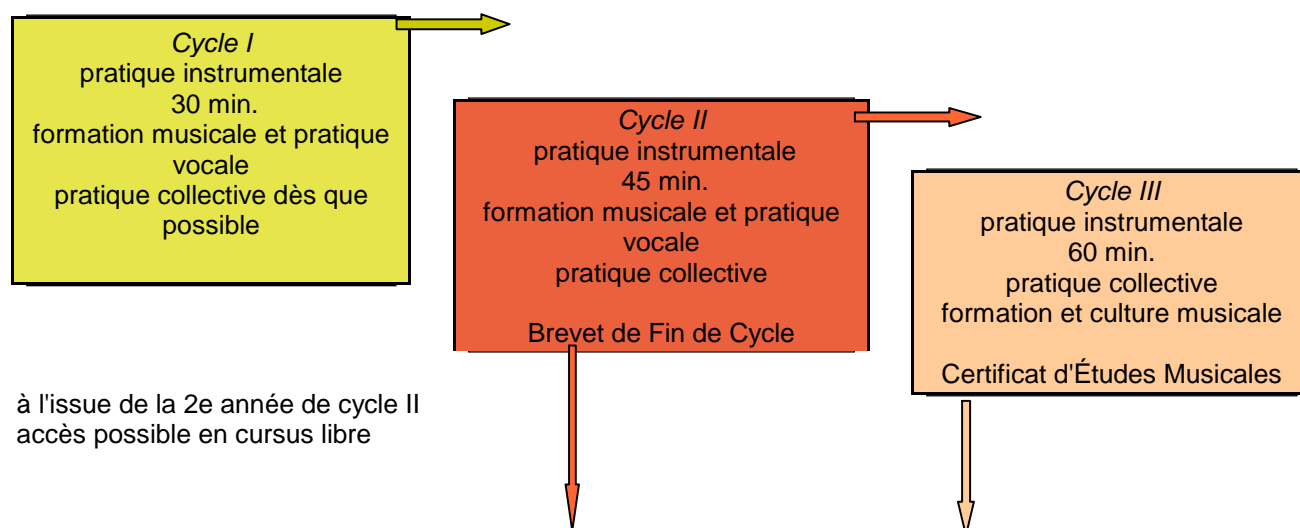
pour les plus petits :

Éveil 1
Grande Section de
maternelle

Éveil 2
Cours Préparatoire

à partir de 7 ans :

CURSUS DIPLOMANT



CURSUS LIBRE

à partir de 15 ans :

choix libre parmi les disciplines proposées
NB : la durée de la pratique instrumentale est
de 30 min.
et/ou
possibilité d'intégrer un ensemble
ou un atelier

INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS :

Nouvelle inscription :

Les demandes d'admission se font chaque année à l'aide du dossier ci-joint à partir du mois de juin. Les dossiers complétés devront être retournés au secrétariat dans les délais demandés.

Tout élève demandant son inscription en cours d'année peut être admis au Conservatoire. Il sera accepté en fonction des places éventuellement vacantes dans la discipline choisie.

Réinscription :

Les réinscriptions sont ouvertes aux anciens élèves qui doivent renvoyer leur dossier dans les délais demandés.

Le Conservatoire est ouvert aux élèves extérieurs à Commercy pour lesquels les droits d'inscriptions sont différents (voir tarifs ci-après).

Les inscriptions valent acceptation du règlement intérieur et du règlement des études.

Vous habitez	TARIFS AVEC RÉDUCTIONS				TARIFS HORS RÉDUCTIONS
	COMMERCY <i>pour <u>tous</u> les élèves commerciens</i>	COMMERCY <i>pour les moins de 18 ans</i>	Communauté de Communes du Pays de Commercy(CODECOM) Boncourt, Chonville-Malaumont, Lérouville, Mécrin, Pont-Sur- Meuse,Vadonville, Vignot,Grimaucourt Près Sampigny <i>pour les moins de 18 ans</i>	AUTRES LIEUX DE RESIDENCE SI <i>paiement d'une des 3 taxes sur Commercy (TFNB TFB TP)</i>	
EVEIL MUSICAL	Par mois	8,38 €	11,74 €	12,58 €	16,77 €
	Par trimestre	25,15 €	35,23 €	37,74 €	50,33 €
FORMATION MUSICALE ET PRATIQUE VOCALE CHORALE SENSIBILISATION ET INITIATION INSTRUMENTALE PRATIQUE INSTRUMENTALE COLLECTIVE	Par mois	10,92 €	15,29 €	16,38 €	21,84 €
	Par trimestre	32,77 €	45,87 €	49,14 €	65,50 €
PRATIQUE INSTRUMENTALE INDIVIDUELLE CHANT INDIVIDUEL (Formation Musicale incluse)	Par mois	66,92 €	93,32 €	100,38 €	133,84 €
	Par trimestre	200,77 €	279,97 €	301,14 €	401,50 €
LOCATION D'INSTRUMENT	Instruments à cordes et instrument à vent (3 ans maximum) 57,81 € répartis sur 3 trimestres soit 173,43 € par an Autres instruments : Piano – Percussions – possibilité de répétition au Conservatoire sous conditions				

REDEVANCES

Pour rendre accessible l'apprentissage de la musique à tous, la Ville de Commercy a choisi, de ne facturer aux élèves qu'une partie du coût de l'enseignement :

- **toutes les charges liées au fonctionnement du Conservatoire (frais de gestion, salaire Directeur, maintenance, acquisition et réparation des instruments) sont assumées par la Ville et ne sont pas répercutées sur les redevances.**
- **seule** la masse salariale des Professeurs est prise en compte pour le calcul du montant de redevance.

Pour information : Commercy fait une réduction de

- 20% pour tous les élèves à laquelle s'ajoute une réduction de – 30% de la Communauté de Communes pour les – de 18 ans.
- 25% pour les extérieurs à la CODECOM à la condition de verser l'une des 3 taxes locales (TP-TFNB-TFB) à Commercy.

Attention ! RÈGLEMENT CONCERNANT LES ABANDONS DE COURS

La facturation est prévue pour l'année entière dès lors que l'élève est inscrit.

Seront pris en compte pour une réduction ou annulation de la redevance :

- le déménagement de l'élève sur production d'un justificatif
- les absences pour maladie sur production d'un certificat médical
- l'inscription de l'élève dans un établissement scolaire éloigné, ne lui permettant plus de suivre les cours de musique à Commercy - Présentation d'un justificatif nécessaire.
- abandon possible en cours d'année de cours instrumental, à la seule condition que la place devenue vacante soit prise par un autre élève sur liste d'attente dans la même discipline.

**TOUS CES CHANGEMENTS DOIVENT ETRE SIGNALÉS PAR
COURRIER À MONSIEUR LE MAIRE ET ACCOMPAGNÉS DES
JUSTIFICATIFS**

RÉDUCTIONS SUR LES REDEVANCES

PARTICIPATION À UNE ASSOCIATION MUSICALE COMMERCIALE

- *l'Harmonie Municipale*
- *la Batterie-fanfare*
- *les associations musicales*

FAMILLES

■ pour les familles inscrivant 3 élèves au Conservatoire de Musique, un abattement de 50 % sera appliqué sur la redevance la plus élevée (hors location de l'instrument) **et sur un seul instrument dans le cas où l'élève en pratique plusieurs.**

- pour une famille comportant 4 élèves inscrits, le même raisonnement est appliqué pour les deux redevances les plus élevées.

Ces réductions s'appliquent pour le nombre d'élèves par famille et non pour le nombre d'instruments pratiqués.

BOURSES D'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Pour les familles de COMMERCY, la Ville a mis en place une bourse d'enseignement musical qui est attribuée en fonction des revenus de la famille.

Cette bourse sera immédiatement supprimée dès lors que l'élève est absent aux cours la moitié ou plus du trimestre, sans justificatif.

Le barème des revenus est joint en annexe. Si vous pouvez prétendre à cette bourse, il est nécessaire de joindre au dossier :

- ❖ une copie de votre avis d'imposition 2009
- ❖ une copie du livret de famille pour les nouvelles inscriptions

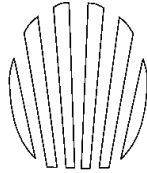
BOURSES D'ENSEIGNEMENT MUSICAL DE LA VILLE DE COMMERCY

POUR INFORMATION GRILLE 2009 – 2010 EN ATTENTE DE LA NOUVELLE GRILLE 2010 - 2011

NOMBRE DE PERSONNES DANS LA FAMILLE						BOURSE 2009 - 2010 (en EUROS)	
1	2	3	4	5	6 et +	MONTANT DE LA BOURSE EN %	RESTE A PAYER PAR LA FAMILLE EN %
(1) REVENUS DE LA FAMILLE COMPRIS ENTRE							
0 et 490	0 et 685	0 et 881	0 et 1077	0 et 1273	0 et 1467	83	17
514	719	925	1131	1336	1542	73	27
617	822	1028	1233	1439	1645	65	35
719	925	1131	1336	1542	1747	55	45
822	1028	1233	1439	1645	1850	47	53
-	1131	1336	1542	1747	1953	37	63
-	1233	1439	1645	1850	2055	29	71
-	1336	1542	1747	1953	2158	20	80
-	-	-	-	-	-	0	100

**Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux élèves du Conservatoire de
Musique résidant à Commercy.**

- **REVENUS PRIS EN COMPTE** : Revenus hors prestations familiales et sociales, figurant sur l'avis d'imposition 2010 avant toutes déductions fiscales et divisés par 12.



Commercy

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE COMMERCY

Place Charles de Gaulle

55200 COMMERCY

Tél. : 03.29.91.06.73 / 03.29.91.02.18

ANNÉE SCOLAIRE 2010 – 2011

NOUVELLE INSCRIPTION

RÉINSCRIPTION

NOM de l'élève : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté en 2010/2011..... Classe

Adresse :

Tél. (fixe et portable) :

Mail :

RESPONSABLE DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Personne à prévenir si urgence : Tél. :

EVEIL MUSICAL (pour les élèves de grande section de maternelle ou de CP) *

à partir du CE1 ou à partir de 15 ans – CURSUS DIPLOMANT :

FORMATION MUSICALE ET COURS DE CHANT COLLECTIF (disciplines obligatoires)

INSTRUMENT 1 POSSIBILITE 2^{ème} INSTRUMENT

ENSEMBLE INSTRUMENTAL (dès que possible en fonction des acquis) *

à partir de 15 ans - CURSUS LIBRE

INSTRUMENT 1 POSSIBILITE 2^{ème} INSTRUMENT

FORMATION MUSICALE ET/OU COURS DE CHANT COLLECTIF *

pour tous - PRATIQUES COLLECTIVES et/ou ENSEMBLE VOCAL ADOLESCENTS (15 ans) et ADULTES *

